

REF: AT/DOT/SDT/ 431 /2023.

Laghouat Le : 01 OCT. 2023

**A: Monsieur Le Gérant de l'entreprise
ETS ALCANET BENDJMAI TAHAR
SIS à CITE AMIR AEK LAGHOUAT**

OBJET : Mise en demeure N° 01.

ODS N° : 77/2023 du 01/08/2023

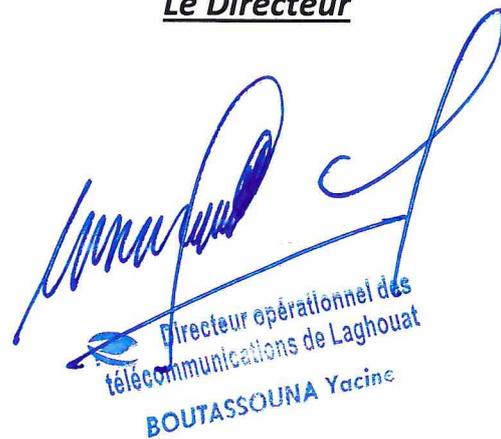
Contrat N° : 65/2022 du 29/12/2023

Projet : Travaux de raccordement des clients-CMP LAGHOUAT

Nous avons le regret de porter à votre connaissance par la présente mise en demeure que nous avons enregistré une Absence totale sur chantier de votre part ainsi qu'une mauvaise qualité des travaux en ce qui concerne les Travaux de raccordement des clients déjà réalisés au niveau du CMP LAGHOUAT.

A cet effet, Nous vous mettons en demeure pour respecter vos engagements contractuelles dans un délais de 8 jours, Le cas échéant on est dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur .

Le Directeur



Directeur opérationnel des
télécommunications de Laghouat
BOUTASSOUNA Yacine